

Encore la loi scolaire vaudoise

Autor(en): **L.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 323

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

électrices inscrites. Enfoncée derechef la légende sur l'indifférence des femmes « affranchies » à s'approcher des urnes ! Des 108.438 bulletins masculins déposés, 554 ont été déclarés nuls ; des 122.161 bulletins féminins, 564. Enfoncée la légende d'après laquelle les femmes savent moins bien accomplir ce geste rituel et sacro-saint de l'électeur ! Et ces 122.161 bulletins féminins se sont répartis ainsi entre les différentes tendances politiques et sociales : parti socialiste : 39 % ; parti socialiste-national : 14,9 % ; parti démocratique allemand : 4 % ; parti chrétien de bien social : 7,9 % ; parti économique : 8,7 % ; parti communiste : 4,5 %. Le solde des autres voix se répartit entre plusieurs petits partis peu importants et spéciaux aux conditions politiques bava- roises. Et la terreur de nos bons bourgeois de Lausanne et de Zurich, que hante le spectre rouge, s'avère une fois de plus sans fondement, puisque le pourcentage additionné des partis modérés et de droite (y compris le parti socialiste-national dont un des titres neutralise singulièrement l'autre) est de plusieurs unités plus fort que ceux du parti socialiste et du parti communiste totalisés : 49,7 % contre 43,5 %.

Nous comprenons les femmes allemandes quand elles protestent contre l'établissement de bulletins de vote différents selon les sexes, et qui semblent faire des femmes une classe à part d'électeurs. Mais nous croyons que pour la propagande suffragiste dans d'autres pays retardés, ces coups de sonde donnés de temps en temps dans une ville importante sont d'une réelle importance.

* * *

Entre autres nominations, le Conseil de la S. d. N., lors de sa récente session du 13 au 16 janvier, à Genève, avait à pour- voir au remplacement de Miss Rathbone comme membre assesseur du Comité de Protection de l'Enfance de la Commis- sion consultative contre la traite des femmes et pour la pro- tection de l'enfance. Depuis son élection à la Chambre des Communes, Miss Rathbone voit, en effet, de nouveaux devoirs s'ouvrir devant elle, qui lui prennent tout son temps (les lec- teurs des journaux féministes anglais savent qu'elle est inter- venue avec succès à la Chambre, en matière de logements insalubres en Grande-Bretagne, et d'esclavage ménager aux colonies) et ne peut plus suffire à des tâches internationales en plus de ses responsabilités nationales.

Le *Joint Standing Committee*, formé des 8 organisations féminines internationales (Conseil International des Femmes, Alliance Internationale pour le Suffrage, Fédération mon- diale des Unions Chrétiennes de Jeunes Filles, Ligue Inter- nationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, Association Mondiale de Femmes tempérantes, Conseil International des

Infirmières, Fédération Internationale des Femmes Univer- sitaires, Union Mondiale de la Femme) que représentait Miss Rathbone à ce Comité, a présenté au Conseil de la S. d. N. une liste de quatre candidates, dans laquelle a été choisie la ré- dactrice du *Mouvement*. Personne certainement n'a été plus éton- née que celle-ci de l'honneur qui lui a été fait ainsi, et elle tient à profiter de la première fois qu'elle reprend la plume depuis cette nomination, pour dire ici encore une fois toute sa gratitude aux organisations féminines internationales pour la confiance qu'elles lui ont témoignée en mettant son nom en avant, comme aux nombreux amis de Suisse et de l'étranger qui lui ont adressé, à cette occasion, messages et télégrammes, qui l'ont mille fois touchée.

* * *

Ces lignes étaient écrites quand nous est parvenue la bonne nouvelle de l'inscription de M^{lle} Marcelle Bard, dont notre dernier numéro a annoncé la consécration, sur la liste des pas- teurs auxiliaires de l'Eglise nationale protestante de Genève, et sa nomination par le Consistoire comme chapelain à l'Hô- pital. Voilà donc la première femme pasteur de Genève en fonctions. L'« Idée » marche...

E. G.D.

Encore la loi scolaire vaudoise

Le problème des institutrices mariées a tellement préoc- upé les Associations féminines, l'automne dernier, que les autres points importants de la loi sont trop restés dans l'om- bre. Aussi, sans vouloir lasser les lecteurs du *Mouvement* par ces questions scolaires, croyons-nous qu'il est bon de revenir sur quelques-uns des articles qui intéressent spécialement les femmes et les jeunes filles, au double point de vue profes- sionnel et éducatif.

Les Unions de Femmes ont demandé à notre corps légis- latif la prolongation de l'enseignement jusqu'à *seize ans*, avec la dernière année obligatoire, pour les jeunes filles, en *classe ménagère*. En premier débat, nos député sont accepté le premier point, mais l'enseignement ménager resterait facultatif. Il faut dire que les communes n'ayant pas toujours le nombre d'élèves suffisant pour l'ouverture d'une classe spé- ciale, la solution se trouverait peut-être sous la forme de cours de quelques semaines, intercalés dans le programme de la dernière année d'étude, la commune fournissant le local et le Département déléguant à ses frais l'institutrice ménagère.

Ames d'enfants

(Suite et fin.)¹

LOUKSI.

— Walti, viens lire ta page.

Le petit garçon apporte son livre, son livre orné d'une gre- nouille, d'une toile d'araignée et d'hirondelles qui crient i, i, i, son livre qu'il a oublié chaque jour de recouvrir d'un papier pro- tecteur.

Mais, avant de l'ouvrir, il fait part de sa joie :

— Ma grand'mère de Rapperschwyl, elle vient peut-être di- manche, et peut-être aussi Luxi ; Luxi, c'est le chien. Avant il était grand comme ça... maintenant il est grand comme ça...

Il prononce Louksi en chantant.

— Et quand on s'assied sur son dos, il se tortille et on tombe.

— Eh bien ! ne serais-tu pas fier de pouvoir dire à ta grand'- mère de Rapperschwyl : « Grand'mère, cette semaine, à l'école, j'ai lu admirablement, sans chanter et en baissant la voix aux points ; la maîtresse est enchantée de mon application !

— Oui, concède mollement Walti, préoccupé ; puis son regard s'anime :

— Ma's, ce que j'aimerais le mieux, c'est qu'elle n'oublie pas Luxi.

Il y a des affections qui laissent bien loin derrière elles nos pauvres ambitions...

— Luxi viendra sûrement ; maintenant lis.

— Le prunière...

— Non, e et r à la fin d'un mot se prononcent le plus sou- vent é.

¹ Voir le No de Noël du *Mouvement*.

— Le prunière, le ke-ri-sière.

— Non, c avec e ou i se prononce toujours sss : ceris... et je viens de te rappeler quoi, Walti ?

Walti regarde sans voir, ouvre les oreilles sans plus entendre... Luxi!...

Il y a des affections qui vous éblouissent tellement, qu'on ne peut plus vivre les autres réalités.

LES HANNETONS.

Ils tombent bêtement du tilleul sur leur dos. Les enfants les ramassent tout gigotants.

Gretly en prend un par ses élytres fermées et le rejette violem- ment ; il a bougé ses six pattes à rallonges ; elle en a peur.

Hansi les tient à pleines mains et les fourre dans les cheveux des petites filles affolées.

Antonio suce les morts, parce qu'ils sont sucrés.

Ils parfument drôlement la haie et le préau. Ils montent, volu- biles se cogner au plafond de la classe.

Lundi : leçon de choses sur le hanneton ; chaque enfant en reçoit un sur une feuille de charmillle, dans une petite boîte...

Mardi : poésie du hanneton :

Il a passé son enfance
noire et blanche dans le sol,
pu's un jour il prit son vol,
son vol zézayant qui danse.

Mercredi : dessin de hannetons pour les plus grands, coloriage par les plus petits.

Vendredi : broderie sur carton de hannetons verts et bruns.

Samedi : découpage et collage de hannetons. Récapitulation :

— Louisa, dis-nous ce que tu sais du hanneton ; de ce hanneton

Les communes rurales seraient certainement toutes favorables à l'enseignement ménager, si leurs finances n'étaient pas mises à contribution pour une forte somme. Du reste, ce système de cours fonctionne ici et là, en Suisse allemande, et donne satisfaction.

Dans le programme général d'enseignement, nous relevons la rubrique: histoire et notions d'*instruction civique*, sans autre indication, donc ceci aussi bien pour les filles que pour les garçons. Ainsi les maîtresses des classes de grandes filles peuvent et même doivent donner à leurs élèves des renseignements généraux sur les institutions du pays. Pas besoin de manuel, quelques entretiens suffisent, et voilà nos élèves sur la voie du suffrage...

Passons maintenant aux *autorités scolaires*. Il est prévu dans chaque commune un comité de trois dames au moins, s'occupant de la surveillance des travaux à l'aiguille et de l'enseignement ménager; ce comité est nommé par la Commission scolaire et la municipalité. Ces dames restent donc des sous-ordres et n'ont pas voix délibérative ou même consultative dans les autres questions se rattachant à l'enseignement. Pourquoi la présidente de ce bureau ne ferait-elle pas partie de la Commission scolaire? (ce qui se fait à la Tour-de-Peilz depuis longtemps.) L'article 37 devrait contenir cette clause: « La Commission scolaire comprend dans son sein une ou plusieurs dames; la présidente de comité de couture et d'enseignement ménager en fait partie de droit. »

Relevons pour mémoire, car ils concernent les membres féminins et masculins du corps enseignant, des articles qui marquent un recul sur le passé: le soi-disant *stage*, qui est en vérité un temps de salaire diminué au début de la carrière, et qui est porté de un à deux ans: économies! Puis les six mois de traitement dus aux instituteurs malades, mais non accordés à qui en aurait besoin une seconde fois dans une période de trois ans: économies! Pourtant des collègues âgés, qui arrivent presque à leur retraite et qui sont arrêtés par une maladie grave, en plusieurs rechutes, ont mérité mieux que cela.

Souhaitons que le Grand Conseil, dans sa session de février, se montre plus large, moins paralysé par la question pécuniaire; la subvention fédérale augmentée permettra d'alimenter certains postes du budget et de tirer d'affaire les communes aux ressources modestes.

Cette loi, dans son ensemble, est peu novatrice; elle vient remplacer celle de 1906, à qui elle ressemble sans lui être supérieure, et, en tout cas, plusieurs problèmes restent à élucider: par exemple, le raccordement de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, l'enseignement post-scolaire. Questions d'évolution, dont le grain est semé, mais qui, pour éclore,

qui nous a occupés toute la semaine; de ce hanneton que nous avons étudié, chanté, dessiné, brodé... — Eh bien?

Louisa se recueille: — C'est une bête qui vaut trois sous le kilo.

— Ah! et encore?

— J'sais pas.

— Louisa!

— J'sais pas.

Louisa ne sait qu'une chose, la seule dont on n'ait pas parlé...

Trois sous par kilo, les hannetons vendus au garde de la commune...

Quant à la forme, à la couleur, aux différentes parties, aux élytres, à l'abdomen, au thorax, aux ailes, aux métamorphoses: — J'sais pas!

Il y a des gens qui disent: « La méthode, ma chère, c'est tout l'enseignement! »

Il y a des gens qui disent: « Tant vaut le pédagogue, tant vaut l'enseignement! »

Il y a des gens qui le disent, d'autres qui l'écrivent, d'autres qui le croient...

Madame à un mouvement de révolte contre tout cela, à la fin de cette admirable semaine sur le hanneton!

La méthode!... Le maître!

Oh! Louisa! il n'y a que des élèves intelligents et d'autres bouchés! bouchés! bouchés!

PATIENCE.

C'est Pierrot qui expliquera la fin:

Patience et longueur de temps...

— La patience, c'est quand la maîtresse ne se fâche pas — explique le petit garçon sans sourciller.

JEANNE DEBELLERIVE.

demande forces jeunes et foi nouvelle; notre pays tient aux traditions, et nos députés ont su les maintenir avec ténacité. L'article 1^{er} bis, qui met au-dessus de l'acquisition des connaissances la préparation à la vie, constitue le *summum* des innovations de cette loi; ce sera aux maîtres à en faire œuvre vivante, par leurs recherches continues et leurs expériences.

L. C.

La III^e Journée des Femmes vaudoises

(Lausanne, 17 janvier 1930)

Dans le décor quasi officiel de la salle des XXII Cantons, où siègent généralement les éleveurs et les carabiniers, où tonnent les applaudissements des citoyens fêtant leur nouveau conseiller fédéral, elles se sont trouvées près de 600 Vaudoises, venues de partout, de la campagne surtout. Il était intéressant à regarder cet auditoire: le travail, les fatigues, les soucis se lisaient sur les visages, avaient blanchi les cheveux, mais quelle flamme dans les yeux! avec quel intérêt passionné elles ont écouté. C'est une chose réconfortante que cet intérêt de la paysanne pour les autres paysannes, pour les soucis des autres femmes, que ce sentiment nouveau de la solidarité féminine, de la compréhension féminine, de la nécessité de l'association, de la coopération dans l'intérêt privé comme dans l'intérêt général.

M^{me} Couvreu-de Budé, présidente de la Fédération des Unions des femmes du canton de Vaud, a présidé la séance du matin, M^{me} Widmer-Curtat, présidente de l'Association des Vaudoises, celle de l'après-midi. Le Conseil d'Etat avait délégué M. A. Dubuis, chef du département de l'Instruction publique, qui, en ouvrant cette séance consacrée à l'éducation, ne pouvait que parler du nouveau projet de loi sur l'enseignement primaire, actuellement en discussion. Ce fut pour déplorer quelques-unes des décisions de l'autorité législative, qui, en premier débat, a porté de 15 à 20 le nombre des demandes nécessaire pour ouvrir une classe enfantine, qui a refusé de prolonger l'âge de la scolarité jusqu'à 16 ans et d'inscrire l'obligation de l'enseignement ménager pour les filles. Tout en regrettant que nos députés se soient laissés guider par une malheureuse question d'argent, M. Dubuis a adressé aux Vaudoises un pressant appel afin qu'elles usent de toute leur influence auprès des députés pour les faire revenir sur leurs décisions en second débat. C'est toujours la même chanson: « Mesdames aidez-nous à faire triompher des réformes désirables, usez de votre influence ». Mais quant à nous donner le moyen d'exercer cette influence d'une façon effective au moyen du bulletin de vote, c'est une autre histoire. Nous avons toutes les qualités lorsqu'on fait appel à notre influence; nous aurons tous les défauts et bouleverserons la République quand nous serons citoyennes! O logique masculine!

Le problème de l'éducation des filles à l'école a été exposé par M^{lle} Jeanne Paschoud, maîtresse de classe à l'Ecole Vinet, à Lausanne, qui a présenté un résumé saisissant de ses vingt-cinq années d'expériences. Ce fut un travail fortement pensé, d'une clarté lumineuse, qui mit en évidence les qualités de la pédagogue, son goût des idées générales et sa belle personnalité. Le problème de l'éducation se renouvelle avec chaque génération et surtout après chaque bouleversement. Il ne faut pas perdre de vue le but: ce que seront dans vingt ans les conditions sociales de la femme? M^{lle} Paschoud a examiné les divers facteurs qui conditionnent une bonne éducation: la vie hygiénique, le travail fait avec joie, le foyer chaud et confortable, le bon caractère et la vie spirituelle. Elle a tracé notamment un rapide portrait de la jeunesse actuelle, souvent déconcertante, indépendante, émancipée, disant tout ce qu'elle pense, même si cela fait de la peine à autrui, franche, mais vivant trop de la vie des adultes, jouissant de tout, connaissant déjà tous les plaisirs, toutes les joies, ne voulant rien se refuser, mais accessible cependant à la vie profonde, sachant respecter les valeurs supérieures, comprenant ce qu'on veut bien lui expliquer, capable de s'émouvoir et de se pencher sur les souffrances d'autrui.

Le problème de l'éducation des garçons dans la famille devait être étudié par M^{me} Paul Henchoz, de Glion. On ne saurait dire qu'elle ait traité son sujet; peut-être a-t-elle voulu prouver que le titre de « mère heureuse » n'est pas une qualification suffisante pour traiter avec la maîtrise nécessaire un sujet qui intéressait au plus haut degré les participantes lesquelles attendaient de M^{me}